

Référence : C.N.479.2017.TREATIES-IV.11 (Notification dépositaire)

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT
NEW YORK, 20 NOVEMBRE 1989

RÉPUBLIQUE DE CORÉE : RETRAIT PARTIEL DE RÉSERVE ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 11 août 2017, le Gouvernement de la République de Corée a informé le Secrétaire général qu'il a décidé de retirer la réserve au paragraphe (a) de l'article 21, formulée lors de la ratification.

Le 14 août 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.295.1991.TREATIES-IV.11 du 17 janvier 1992 (Ratification : République de Corée).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».